

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Quartier CENTRE VILLE

Lieu : Salle des mariages Mairie / Heure : De 18h30 à 20h30

Présent-es	Mme Françoise FOUBERT Adjointe à la Démocratie Participative, Mme Lyliane MAINCENT Maire de Vire déléguée ; Mr Jacques COURTEILLE Adjoint aux travaux, Mr Philippe MALLEON Adjoint aux sports.
Techniciens ville de Vire	M. Patrick GRESEL Directeur des services technique de Vire Normandie, Mr Stéphane PINCELOUP technicien territorial du service démocratie participative.
Conseller.es présent.es	Mme Huguette HAMEL, Mr Alain CAZIN, Mr DELAFONTAINE, Mme Maryse DUVAUX, Mme Ginette PINEL, Mr Jean-Claude BOUDET, Mme Nathalie MAHIER, Mr Kaïs MIMOUNI, Mr Mme Jean LUCAS, Mr Jean-Marie BLOTTIERE, Mr Olivier CARDINOEL, Mme Catherine NATIVEL, Mme Claudie GOUEZ, Mr Cédric JEANNE, Mr Martin METTE Martin, Mr Gwenaël MILON, Mr Mounir AÏT-MANSOUR, Mme Brigitte JAMET.

ORDRE DU JOUR

N° du point	Thème
1	Point sur l'avancement et les demandes des habitants pour le quartier.
2	Groupe projet : où en sommes-nous ? date de la prochaine réunion ?
3	Echanges et questions du jour.
	Moment de convivialité autour de la galette des rois.
	Dates des permanences de Mme Foubert.

Madame Françoise FOUBERT Adjointe chargée à la Démocratie Participative souhaite la bienvenue aux conseillers.es de quartier et les remercie d'être présents ce soir à la réunion.

1. Introduction :

Madame Françoise Foubert, adjointe chargée de la démocratie participative annonce que le sujet prévu sur les points d'apports volontaires dans la gestion des déchets est annulé. En effet, L'intercommunalité de la Vire au Noireau IVN a annoncé le Jeudi 1^{er} Février 2024 « **Suspendre cette nouvelle organisation** » et reste « **dans l'attente de nouvelles décisions** » pour ce dispositif sur l'ensemble du territoire. Au vue des décisions et répercussions sur le dispositif, il est préférable de stopper toute communication à ce sujet et reprendre les informations ultérieurement après les nouvelles orientations, Le service de la démocratie participative se tient à la disposition des habitants pour répondre aux questions. conseilsdequartier@virenormandie.fr .

Service Déchets Déchèteries de l'IVN 0231662833 ou ordures.menageres@vireauoireau.fr

L'Intégralité du communiqué de presse de l'IVN du 01.02.2024 sur vireauoireau.fr

2. Avancement des demandes et des propositions des habitants du quartier :

❖ La circulation à vélo en ville

Les zones 20 et 30 sont répandues dans le centre-ville. Un programme de simplification des vitesses autorisées en hyper centre est en cours. La signalisation sera probablement renforcée par un marquage au sol, cette proposition sera présentée aux élus. Pour le moment, il y a trop de variations d'un bout à l'autre de certaines rues. Les zones 20 sont soumises au régime des priorités à droite, et aux choix de la collectivité dans les zones 30. La réglementation de la circulation des vélos est floue pour les usagers vélos et les automobilistes. La remontée des sens interdits est-elle autorisée pour les vélos ? Le code de la route autorise les vélos à remonter la file en sens interdit dans **les zones limitées à 30 et à 20**, sauf si la collectivité affiche une interdiction faite aux vélos. Cette règle est à différencier des rues avec limitation de vitesse à 30 ou à 20, le code est différent.

Pour information sur les règles de circulation cycliste, un site de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr>

Rue de la gare la piste cyclable est très mal appréciée par les riverains. Une largeur de piste trop importante sur le trottoir, au point que la cohabitation piétons et vélos est dangereuse. A noter que sur quelques segments de la rue, les riverains sont mis en danger en sortant de leurs immeubles. La région a subventionné une partie des travaux. Les normes de largeur de voie sont imposées à 4 m au total, soit 2 files de 1.50 m et 0.5 de côté. D'autre part, la végétation florale de la place de la gare limite la visibilité.

👉 Le dossier est repris en urgence. Les cotations vont être modifiées pour diminuer l'emprise des voies cyclables sur le trottoir.

Des cyclistes empruntent le circuit vélo vers la gare et la rue Berger. Le plan vélo pourrait être revu en concertation car le circuit est dangereux et peut facilement être amélioré.

❖ La circulation à trottinette :

Toujours très tendue, cette cohabitation sur la voie publique entre automobilistes, piétons, vélos et trottinettes est régulièrement source de problèmes, d'accidents et d'incivilité. La réglementation du code de la route n'est pas suffisamment intégrée par les usagers. Aussi une campagne d'information va se mettre en place avec la collaboration du lycée Mermoz, de certaines assurances et de la gendarmerie

❖ Réglementation des mobylettes :

Les engins sont parfois bruyants et dangereux en ville par l'usage détourné ou le manque de respect au code de la route qu'en font certains usagers. Le bruit et les gaz d'échappement sont incommodants. A partir d'Avril 2024, une mise en conformité sera obligatoire pour tous les engins qui devront passer un contrôle technique.

❖ Un espace camping-car :

La gratuité de l'eau et de la vidange, ainsi que l'espace de stationnement des camping-cars sont en cours de changement. En effet, les services de la collectivité préparent un projet de terrain qui sera réservé aux camping-cars. Les services seront conformes, réglementaires et payants. Le site n'est pas encore révélé mais Mr Courteille précise qu'il sera aux abords du centre-ville.

❖ Trottoir devant la cabane à dons :

Un accès à la cabane à dons rue des Acres est nécessaire pour les personnes à mobilité réduite. Une partie du trottoir sera aménagé dans le programme voirie 2024. Ce projet est conjoint entre le domaine privé du propriétaire et la collectivité. Le trottoir est partagé entre ces deux parties.

↳ Mr Gresel se rapprochera du propriétaire pour engager cet aménagement.

❖ Le château du Cotin :

Les référents de quartier s'inquiètent du mauvais entretien et l'état du parc. Ils demandent quels sont les projets pour ce site. Mme Maincent informe qu'un projet d'accueil pour des enfants en difficulté est en cours de réflexion. A l'origine, ce château est un legs de la famille Gallet qui souhaitait une utilisation soit dans le domaine de l'aide sociale, soit dans le domaine de la valorisation du patrimoine et des arts. Ce projet à destination des enfants verra un programme de réhabilitation et de revalorisation du site, des bâtiments et du parc.

↳ Mr Courteille et Mr Gresel proposent une visite de plusieurs points du centre-ville qui méritent d'être observés in situ et ainsi bien mesurer les problématiques et les possibilités d'amélioration. Mme Brigitte Jamet se propose pour accompagner cette équipe technique et donner son avis d'habitante du quartier. Le site du Cotin en fait partie.

❖ Sécurisation du donjon :

Le donjon du château est dangereux. Les pierres tombent, les talus s'effondrent, la construction est en pierres sèches. Le site est mis en sécurité avec une signalisation et des barrières de protection. L'accès est interdit au public. Ce site est historique et protégé, il est soumis au contrôle des architectes des bâtiments de France ABF qui donnent les consignes pour les travaux qui devront être réalisés par des artisans des monuments historiques. Le montage en maçonnerie doit être fait à la chaux. Il faut limiter les infiltrations d'eau. Cela va demander beaucoup de temps et de l'expertise. Le chantier est cher. Une estimation financière est en cours.

❖ Les corbeaux freux et les pigeons :

Une campagne de neutralisation des corbeaux freux est prévue en 2024. Elle se déroulera selon les normes et la sécurisation du site et des habitants comme celle de l'an passé. Il faut renouveler cette opération car les oiseaux se reproduisent beaucoup. Le moment propice au tir est le matin tôt ou le soir au soleil couchant car les oiseaux sont dans les arbres à ce moment-là. Une fois effrayés par les tirs, ils quittent leurs nids et après 6 minutes d'abandon de couvée les œufs ne sont plus viables. Ainsi, c'est un bon moyen d'éliminer les œufs.

Les pigeons sont un fléau en ville. Les salissures envahissent les bâtiments et les trottoirs, rue des Augustines entre autre. Des dispositifs anti pigeons sont mis en place. Des pièges sont disposés sur les bâtiments publics comme Notre Dame et Ste Anne ainsi que le porte horloge. Mr Gresel invite les habitants à permettre aux services de déposer des pièges et dénicher les oiseaux chez eux, sur le domaine privé. Les syndicats peuvent se rapprocher des services techniques pour les modalités d'organisation. Cela permettrait de limiter la prolifération sur certains immeubles.

↳ Une campagne d'appel à la population pour piéger les pigeons dans les domiciles privés est nécessaire. Une communication de la ville peut favoriser la sensibilisation des habitants à ce sujet.

❖ Passerelle de l'écluse :

Tout comme la passerelle de Martilly, celle de l'écluse sera sécurisée. C'est prévu pour bientôt.

❖ Bacs de bio déchets :

La situation actuelle dans le programme de gestion des déchets est pour le moment en attente. Cependant, les référents de quartier souhaitent pouvoir déposer les bio déchets dans des composteurs en ville. Cette compétence est de l'IVN et, il n'y a pas de proposition en ce sens actuellement. Cependant, la résidence des jardins qui est gérée par Inolya est équipée de composteurs pour leurs locataires. Les référents demandent s'il serait possible d'utiliser ce dispositif plus généralement en attendant les installations de l'IVN.

↳ Le service de démocratie participative va se rapprocher d'Inolya pour connaître leur avis.

❖ La gare routière et ligne bus :

Ce bâtiment de la reconstruction n'est pas bien entretenu et donne une image peu flatteuse de la ville de Vire. Un projet de réhabilitation est en cours. Le marché est lancé, la déclaration de travaux est déposée. A l'intérieur, des aménagements seront proposés pour les commerçants du marché. Le chantier se fera cette année.

Quartier de la gare, il serait souhaitable d'installer des sanitaires. Il est repéré que les horaires des bus de la ville ne correspondent pas aux horaires d'arrivée des trains. Les voyageurs doivent remonter la rue de la gare à pied.

↳ Cette compétence dépend de l'IVN. Le service de la démocratie participative va faire remonter cette remarque au service concerné

↳ Le service de démocratie participative et F Foubert vont faire part à la gendarmerie de cette situation d'insécurité très anxiogène pour les habitants et demander un accompagnement soutenu.

2. Groupe projet où en sommes-nous ? Date de la prochaine réunion :

La création d'un petit marché artisanal est une idée qui a émergé au cours de la dernière réunion de projet. Il faut développer l'idée et organiser l'action. On peut déjà dire que des artisans viendraient une fois par mois pendant la saison animer un petit marché artisanal situé derrière la porte horloge.

Autre proposition, autour du kiosque à musique de la place du château. Une animation musicale peut être programmée. Le directeur du conservatoire est favorable à ce projet. Il faut maintenant en définir la forme, l'organiser et développer la communication autour de l'événement.

Les habitants du centre-ville avec de la détermination et de la motivation sont les bienvenus pour avancer sur ce travail qui donnera de la vie et de la dynamique au quartier. Déjà quelques idées ont émergé et il convient d'en reparler en groupe pour évaluer l'avancement des dispositions. Un groupe de référents attiré par cette idée est convié à se retrouver lors d'une prochaine réunion pour mettre en place ces réalisations.

Rappel des coordonnées : Direction des sports et associations@virenormandie.fr ; ffoubert@virenormandie.fr

3. Dates et permanences de Mme Foubert :

Pour tous échanges, toutes demandes ou compléments d'informations Mme Foubert reçoit sans rendez-vous au Bâtiment Lesage rue Chênedollé entre 16h et 18h le dernier lundi du mois.

A retenir :

- dates des permanences ; Lundi 26 Février ; Lundi 25 Mars ; Lundi 22 Avril

La prochaine réunion de conseil de quartier :

Aura lieu le jeudi 16 mai 18h salle Polinière

A l'ordre du jour Il y aura :

- ❖ Une déambulation dans le centre-ville avec les élus de la commune.

PS : *(Ce compte-rendu vaut invitation au prochain conseil de quartier, merci de votre compréhension).*

N°	Date demande	Quartier	Titre	Précision lieu	Description	Catégorie
1	15/02/2024	Centre-ville	Demande de neutralisation des pigeons rue des Augustines Demandes pour faire une com pour ne pas nourrir les pigeons	Rue des Augustine revoir pour le N° exact	Voir pour faire une convention entre la copropriété et la commune pour autoriser l'accès au service de la ville	Cadre de vie
2	15/02/2024	Centre-ville	Traçage des places de parking	Rue des Augustines	Ce traçage n'a toujours pas été effectué malgré les nombreuses demandes de la part des riverains	Stationnement
3	15/02/2024	Centre-ville	La piste cyclable sur le trottoir de la rue du Calvados pose problème	Rue du Calvados	La piste cyclable sur le trottoir rue du Calvados pose un vrai problème de sécurité routière pour les usagers car les riverains peuvent renverser des cyclistes où autres en sortant de chez eux	Sécurité routière
4	15/02/2024	Centre-ville	Demande pour faire un relevé de pollution en centre-ville	Centre-ville	Un habitant du centre-ville souhaiterait qu'un relevé de pollution soit fait dans le centre de Vire	Cadre de vie
5	15/02/2024	Centre-ville	Demande pour modifier les horaires d'Amibus	Gare routière	Un problème d'incohérence des horaires a été relevé par un habitant avec le réseau d'Amibus	Transport
6	15/02/2024	Centre-ville	Demande pour réduire la végétation	Rue Chanoine Trêche	Les massifs de végétation gênent la visibilité des automobilistes dans cette rue. Risque d'accident possible.	Sécurité routière
7	15/02/2024	Centre-ville	Demande d'utilisation des composteurs d'Inolya par riverains résidence des jardins	Résidence des jardins à côté du cimetière	Un habitant demande s'il serait possible d'utiliser les composteur par les riverains autres que de cette résidence	Cadre de vie
8	15/02/2024	Centre-ville	Demande pour enlever l'interdiction faite aux cyclistes de passer par la rue Charles Berger	Rue Charles Berger	Un usager cycliste se demande pourquoi la rue Charles Berger est interdite au vélo : panneau d'interdiction	Sécurité routière
9	15/02/2024	Centre-ville	Pas de sanitaires dans ce quartier à part ceux de la gare SNCF	Rue de la gare (sncf)	Des riverains se plaignent que les seuls sanitaires à disposition dans ce quartier soient ceux de la gare SNCF qui sont fermés le soir	Cadre de vie

